



**FNAT**  
www.fnat.net



**UNASEA**  
Sauvegarde de l'enfance

Paris, le 8 novembre 2007

Madame le Garde des Sceaux,

Le gouvernement a entrepris une réforme de la carte judiciaire qui affectera profondément les tribunaux d'instance. La suppression de certaines de ces juridictions bouleversera considérablement l'organisation et l'activité des juges des tutelles et des greffes.

La récente loi du 5 mars 2007 relative à la protection juridique des majeurs, qui constitue également une réforme de grande ampleur, entrera en vigueur en 2009. Cette nouvelle législation, tant attendue, nécessitera une mobilisation importante de l'ensemble des acteurs, aux premiers rangs desquels figurent les juges des tutelles et les greffiers.

Nous savons d'ores et déjà, que compte tenu du nombre de mesures de protection actuellement en cours et de la nouvelle obligation de réviser toutes ces mesures avant mars 2012, la tâche des services de la justice sera immense.


Nous avons conscience que le succès de la réforme « des tutelles » dépend non seulement de la proximité et de la disponibilité de tous les professionnels, à l'égard des personnes protégées, mais également de leur coopération sur le terrain.

Alors que la nouvelle législation accroît son rôle de garant de l'exercice des mesures de protection, il est primordial que le juge des tutelles et les services de la justice restent facilement accessibles aux plus vulnérables de nos citoyens, ainsi qu'à leur famille.

Personnaliser et adapter au mieux la protection des personnes fragilisées, développer la mission de surveillance et de contrôle des tribunaux d'instance, ne peut se traduire par un éloignement du juge des tutelles.

Pour ces raisons, et sans remettre en cause le principe d'une réforme de la carte judiciaire, nous vous demandons de veiller à ce que l'organisation de la justice facilite la mise en œuvre de la réforme de la protection juridique des majeurs et ne la fragilise pas.


Nous vous prions de croire, Madame le Garde des Sceaux, à l'assurance de notre respectueuse considération.



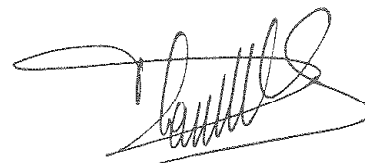
**Philippe FLORES**  
*Coprésident de l'ANJI*



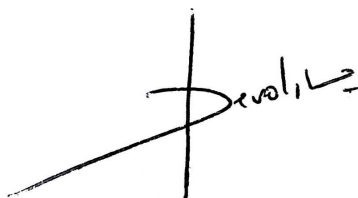
**Anne CARON DEGLISE**  
*Coprésidente de l'ANJI*




**François RIGOUSTE**  
*Président de la FNAT*



**François FONDARD**  
*Président de l'UNAF*



**Régis DEVOLDERE**  
*Président de l'UNAPEI*



**Michel DESMET**  
*Président de l'UNASEA*